



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

polyhandicapés

Question orale n° 1440

Texte de la question

M. Alain Gouriou appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le projet de création d'une unité d'accueil pour enfants polyhandicapés de 30 places au centre hospitalier de Lannion-Trestel, dans les Côtes-d'Armor. La capacité d'accueil serait ainsi de 15 places en internat et de 15 places en semi-internat, avec un ratio d'encadrement de 1,50 agent par place. L'ouverture de cette unité permettrait de répondre aux besoins recensés sur la zone de couverture du centre hospitalier de Lannion-Trestel, c'est-à-dire la population ouest du département des Côtes-d'Armor. Les enfants accueillis dans ce type de structure présentent une déficience motrice et intellectuelle grave, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités d'expression, de perception et de relation. Toutefois, il faudra veiller à préserver un équilibre au niveau de la gravité des pathologies afin de garantir le dynamisme global de l'institution. L'unité d'accueil assurera la prise en charge médicale, thérapeutique, éducative et pédagogique des enfants et adolescents polyhandicapés de trois à vingt ans, après orientation prononcée par la commission départementale de l'éducation spéciale. L'ouverture de l'unité polyhandicapés était prévue pour janvier 2003, au plus tard. Mais, ce projet se heurte aujourd'hui à un problème de financement, car les crédits de fonctionnement mobilisables, soit 5,7 millions de francs (2,2 millions de francs au titre de l'enveloppe nationale et 3,5 millions de francs redéployés) sont très largement inférieurs aux besoins exprimés par le centre hospitalier pour faire fonctionner une telle unité et évalués à 14 961 613 francs, le coût annuel d'une place s'élevant à 498 720 francs. Il apparaît ainsi que les travaux projetés, d'un coût global de 15 743 000 francs (TTC), ne pourront être réalisés tant que le budget de fonctionnement ne répondra pas aux besoins de l'institution. Il faut souligner que l'investissement sera intégralement financé par le centre hospitalier de Lannion qui l'a inscrit dans son plan pluriannuel d'investissement 2001-2005. Etant donné la très grande attente exprimée par les familles, il lui demande de bien vouloir intervenir, afin que des crédits de fonctionnement complémentaires à hauteur de 9,2 millions de francs soient débloqués pour ce projet qui répond à de réels besoins.

Texte de la réponse

M. le président. M. Alain Gouriou a présenté une question, n° 1440, ainsi rédigée:

«M. Alain Gouriou appelle l'attention de Mme le ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le projet de création d'une unité d'accueil pour enfants polyhandicapés de 30 places, au centre hospitalier de Lannion-Trestel, dans les Côtes-d'Armor.

«La capacité d'accueil serait ainsi de 15 places en internat et de 15 places en semi-internat, avec un ratio d'encadrement de 1,50 agent par place.

«L'ouverture de cette unité permettrait de répondre aux besoins recensés sur la zone de couverture du centre hospitalier de Lannion-Trestel, c'est-à-dire la population ouest du département des Côtes-d'Armor.

«Les enfants accueillis dans ce type de structure présentent une déficience motrice et intellectuelle grave, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités d'expression, de perception et de relation.

«Toutefois, il faudra veiller à préserver un équilibre au niveau de la gravité des pathologies afin de garantir le dynamisme global de l'institution.

«L'unité d'accueil assurera la prise en charge médicale, thérapeutique, éducative et pédagogique des enfants et adolescents polyhandicapés de trois à vingt ans, après orientation prononcée par la commission départementale de l'éducation spéciale.

«L'ouverture de l'unité polyhandicapés était prévue pour janvier 2003, au plus tard. Mais, ce projet se heurte aujourd'hui à un problème de financement, car les crédits de fonctionnement mobilisables, soit 5,7 MF (2,2 MF au titre de l'enveloppe nationale et 3,5 MF redéployés) sont très largement inférieurs aux besoins exprimés par le centre hospitalier pour faire fonctionner une telle unité et évalués à 14 961 613 F, le coût annuel d'une place s'élevant à 498 720 F.

«Il apparaît ainsi que les travaux projetés, d'un coût global de 15 743 000 F (TTC), ne pourront être réalisés tant que le budget de fonctionnement ne répondra pas aux besoins de l'institution. Il faut souligner que l'investissement sera intégralement financé par le centre hospitalier de Lannion qui l'a inscrit dans son plan pluriannuel d'investissement 2001-2005.

«Etant donné la très grande attente exprimée par les familles, il lui demande de bien vouloir intervenir afin que des crédits de fonctionnement complémentaires à hauteur de 9,2 MF soient débloqués pour ce projet qui répond à de réels besoins.»

La parole est à M. Alain Gouriou, pour exposer sa question.

M. Alain Gouriou. Madame la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, je souhaite appeler votre attention sur la création, projetée depuis plusieurs années, d'une unité d'accueil de trente places pour enfants polyhandicapés, au centre hospitalier de Lannion-Trestel, dans les Côtes-d'Armor. La capacité de ce centre, ouvert 365 jours sur 365, serait ainsi de quinze places en internat et de quinze places en semi-internat, avec un ratio d'encadrement d'un agent et demi par place.

Les enfants accueillis dans ce type de structure présentent une déficience motrice et intellectuelle grave, entraînant une restriction extrême de leur autonomie et de leurs possibilités d'expression, de perception et de relation. La future unité d'accueil devra assurer la prise en charge médicale, thérapeutique, éducative et pédagogique d'enfants et d'adolescents polyhandicapés de trois à vingt ans après orientation prononcée par la commission départementale de l'éducation spéciale.

L'ouverture de ce centre était programmée pour la fin de l'année 2002 ou pour le tout début de l'année 2003. Le projet de réalisation et d'aménagement de ce centre était prêt et les travaux devaient être engagés dès cette année. Le centre hospitalier de Lannion-Trestel, maître d'ouvrage de l'opération, dispose de crédits d'investissement évalués à 16 millions de francs, inscrits dans son plan pluriannuel d'investissements 2001-2005.

Or, au mois d'avril dernier, la direction départementale de l'action sanitaire et sociale des Côtes-d'Armor nous a informés qu'elle n'était plus en mesure d'assurer le fonctionnement du futur centre. En effet, aux 3,5 millions de francs représentant la participation du centre hospitalier de Lannion-Trestel et de l'institut médico-éducatif de Tréguier, la DDASS ne peut qu'ajouter une enveloppe de 2,2 millions de francs au lieu de 11,2 millions de francs attendue et indispensables, pour assurer le fonctionnement du centre. Face à cette carence en moyens de fonctionnement, le centre hospitalier, vous le comprenez, ne peut engager les travaux.

Cette annonce, qui équivaut en fait à un nouveau rejet, a anéanti les espoirs des partenaires de ce projet dont la réalisation est attendue depuis des années. Elle a suscité l'indignation et la colère des parents d'enfants lourdement handicapés. Leur déception est d'autant plus vive que cette réalisation était, il y a encore quelques jours, considérée comme acquise.

Je me fais ici leur porte-parole, madame la ministre, pour vous demander instamment d'intervenir afin que les crédits de fonctionnement complémentaires soient débloqués rapidement pour ce projet qui répond à de réels besoins, confirmés dans le cadre du schéma départemental 2000-2005 de services pour enfants et adolescents handicapés.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Monsieur le député, vous posez une nouvelle fois, comme de nombreux élus, le problème des structures d'accueil et du manque de places. La prise en charge du polyhandicap suppose, c'est vrai, d'ouvrir et d'amplifier l'offre de réponses spécifiques aux personnes atteintes et à leur famille. C'est ce à quoi s'attache le Gouvernement. A ce titre, 120 millions de francs sur trois ans, soit 40 millions de francs par an, sont spécifiquement dédiés aux réponses qu'appellent les besoins des enfants et adolescents lourdement handicapés. L'enveloppe annuelle

correspondante est intégralement répartie entre les régions selon des critères fondés sur les taux d'équipement de ces dernières. A cet égard, le taux d'équipement de la région Bretagne se situe, s'agissant des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, au-dessus de la moyenne nationale.

Ce type de réponse - j'en ai, en tant qu'élue locale, tout autant conscience que vous - ne vaut que ce qu'il vaut, mais c'est aussi mon rôle, en tant que membre du Gouvernement, de mettre également en avant ce souci de bonne répartition entre les régions.

La répartition départementale des crédits régionaux a ensuite été réalisée selon une procédure déconcentrée pilotée régionalement sur la base d'une programmation interdépartementale et pluriannuelle. Ainsi, pour votre région, trois axes ont été fixés: d'abord, une coordination assurée au plan régional des quatre schémas de l'enfance handicapée; ensuite, une coordination du plan autiste au sein du comité technique régional de l'autisme; enfin, un travail approfondi mené dans le cadre des groupes départementaux de coopérations Handiscol.

Il a effectivement été décidé de financer le projet qui vous tient à coeur à hauteur de 2,2 millions de francs. Vous faites état d'une attente de 11 millions de francs, mais il ne me semble pas que ce chiffre ait fait l'objet d'un engagement écrit ou précis. Quoi qu'il en soit, je vous ai écouté attentivement défendre ce dossier dont je prends seulement connaissance.

Un redéploiement de l'enveloppe sanitaire sera également affecté à cette opération. Ces crédits permettront de financer douze places.

Ce n'est pas, je m'en doute bien, à la hauteur de ce que vous attendiez. Toutefois, puisque, chargée depuis peu de temps de ce dossier, je me retrouve à devoir gérer une série de demandes du même ordre émanant de l'ensemble du territoire et portant sur des structures très ciblées, je me propose d'engager une réflexion d'ensemble visant à mettre à plat tout le dispositif.

Premièrement, dès lors que nous entendons privilégier une approche de travail en réseau, au plus près des besoins des personnes handicapées et de leur famille, il me paraît nécessaire de rapprocher du terrain l'ensemble des décisions à prendre, y compris lorsqu'il s'agit de faire travailler en coordination les différents établissements afin de les «décloisonner» par rapport aux divers types de handicap.

Deuxièmement, je vais regarder de près ce qui se passe au niveau des contrats de plan Etat-région et des schémas de services. Peut-être devons-nous envisager des affectations d'enveloppes globales en laissant aux collectivités territoriales la responsabilité de les répartir au plus près des besoins.

Je ne sais si cette réponse globale vous donnera satisfaction, mais je me vois contrainte de gérer au jour le jour toute une série de demandes de crédits, tout en devant répondre à des problèmes d'adaptation des moyens de l'Etat, des interventions des collectivités territoriales et de procédures parfois excessivement rigides. Pour ma part, je suis partisane d'enveloppes globales, portant sur la totalité des handicaps, mais discutées localement et régies par le biais d'engagements pluriannuels. Les collectivités territoriales pourront ainsi examiner, dans le cadre notamment des contrats de plan Etat-région - où la question du handicap, y compris sous l'angle de l'accessibilité, n'a pas encore pris toute l'ampleur souhaitable - les actions qu'elles entendent mettre en avant. C'est en tout cas dans cette direction que j'entends travailler, afin de coller autant que faire se peut au plus près des préoccupations et des attentes des acteurs de terrain.

M. le président. La parole est à M. Alain Gouriou.

M. Alain Gouriou. Madame la ministre, je vous remercie de votre réponse. Je retiens votre promesse d'examiner de très près ce dossier; il est vrai que l'importance des crédits en jeu a de quoi retenir l'attention. Le coût évalué de chaque place est de l'ordre de 500 000 francs par an; effectivement, 30 places multipliées par 500 000 francs donnent un total de fonctionnement de 15 millions de francs. Mais il s'agit d'enfants polyhandicapés dont les déficiences sont particulièrement lourdes à supporter pour les familles. La mise en place d'un centre où leurs enfants pourront, soit en internat, soit en semi-internat, faire l'objet de soins et d'attentions particuliers serait pour ces parents une aide essentielle dans un département qui n'est pas particulièrement suréquipé dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Alain Gouriou](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1440

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3153

Réponse publiée le : 6 juin 2001, page 3811

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2001